

# 11<sup>e</sup> ASSEMBLEE GENERALE DU CODESRIA

Maputo, Mozambique, 6-10 décembre 2005

## REPENSER LE DEVELOPPEMENT AFRICAIN : AU-DELA DE L'IMPASSE, LES ALTERNATIVES

**ACCUMULATION D'ORDURES MENAGERES ET DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN. QUELQUES PISTES POUR UNE VIABILITE ENVIRONNEMENTALE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT AFRICAIN**  
Gabriel Kwami NYASSOGBO, Université de Lomé, Département de Géographie, Lomé (TOGO)

### INTRODUCTION

« Mal partie » (Dumont, 1962), et après avoir été tour à tour « recolonisée » à travers « l'aide » (Mende, 1972), « désenchantée » (Gosselin, 1978), « trahie » par ses intellectuels (Pomonti, 1979), « étranglée » (Dumont, Mottin, 1980) avec ses « paysans écrasés », ses « terres massacrées » (Dumont, 1978) et ses « villes en crise », (Stren, White, 1993), « l'Afrique en panne » (Giri, 1985) malgré ses politiques d'ajustement structurel (PAS) (Duruflé, 1988), est aujourd'hui confrontée à une crise généralisée qui la marginalise sans cesse sur l'échiquier international et qui entrave son processus de développement. La conséquence majeure de cette situation dramatique est l'aggravation de la pauvreté du plus grand nombre, aussi bien dans les villes, surtout les grandes métropoles tentaculaires dont la « dynamique » est sans précédent dans l'histoire (ISTED, 1998), que dans les campagnes. Il s'agit du mal développement du continent africain qui s'explique par l'impasse dans laquelle ses dirigeants l'ont engagé depuis l'indépendance, avec bien sûr la complicité active des pays industrialisés du nord. Il faut donc « REPENSER LE DEVELOPPEMENT AFRICAIN » avec des alternatives crédibles suivant d'autres modèles.

Parmi les innombrables problèmes qui entravent le développement de l'Afrique, notre choix à l'occasion de cette onzième Assemblée Générale du CODESRIA porte sur un problème urbain dont la gravité saute chaque jour aux yeux : les difficultés que les pouvoirs locaux, aux moyens financiers dérisoires rencontrent pour assurer aux citadins la gestion durable des ordures ménagères dans les grandes villes. Ces difficultés se traduisent par l'accumulation des déchets solides et l'érection de nombreux dépotoirs sauvages (non autorisés par les pouvoirs municipaux) dans les quartiers pauvres et populaires et dans les zones périphériques. Les taux de ramassage atteignent rarement 50 %. La faiblesse du taux de couverture de ce service urbain important a pour conséquence un environnement insalubre, malsain et dégradé, caractérisé par la pollution de l'air, du sol, du sous-sol, ainsi que des eaux souterraines et de surface. Elle est source de nombreuses maladies. Assurer à la population urbaine qui deviendra majoritaire à l'horizon 2015-2020 un environnement sain et viable, est un facteur de développement important. A travers la problématique de la gestion des déchets ménagers solides à Lomé, capitale du Togo, peuplée d'environ un million d'habitants (Nyassogbo, 2004), cette communication a pour objectif d'identifier quelques pistes pouvant contribuer à la viabilité de l'environnement urbain dans le processus de développement durable de l'Afrique. Car les villes africaines qui produisent 60 % du PIB (ISTED, op. cit.), sont les « moteurs du développement économique des pays du Tiers monde » (Cités unies, 1990).

### I- LA PROBLEMATIQUE DE L'ACCUMULATION DES ORDURES MENAGERES DANS LES METROPOLES D'AFRIQUE

Pour la clarté de l'exposé, essayons d'abord de définir ce que recouvre le concept d'ordure ménagère ou de déchet.

### 1.1 Essai de définition

On entend généralement par déchet *«tout ce que le propriétaire abandonne, destine à l'abandon ou se trouve dans l'obligation de se débarrasser»* (Pichat, 1995). La même idée d'abandon se retrouve également dans la définition qu'en donne l'Agence pour la Défense de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME), reprise dans le Code de l'environnement du Togo (1988) :

*«tout résidu provenant du fonctionnement d'une collectivité humaine, d'un processus de fabrication, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble, abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon».*

Sur le plan socio-économique, est considéré comme déchet *«une matière ou un objet dont la valeur économique est nulle ou négative pour son détenteur à un moment et dans un lieu donné»* (Maystre et al. 1994). Dans ce contexte, *«la gestion»* de cet *«objet dont la valeur économique est nulle pour son détenteur»*, doit être contrôlée au profit de la protection de la santé publique et de l'environnement, indépendamment de l'avis du propriétaire» (Code de l'environnement du Togo, 1998).

Au regard de toutes ces définitions, le concept de déchet ou d'ordure varie suivant le niveau de vie et de développement de chaque individu ou société. Car, ce qui est déchet pour l'individu ou la société A peut être récupéré, transformé, vendu et réutilisé par l'individu ou la société B. L'exemple de la friperie, des vieilles voitures (appelées venues d'Europe ou de France), des vieilles machines ou appareils de tous genres (réfrigérateurs, congélateurs, postes téléviseurs, micro-ordinateurs...), quotidiennement déversés par les bateaux en provenance des pays du Nord dans les ports des pays du Sud, montre le caractère relatif et ambigu du concept de déchet.

### 1.2 La position du problème

Avec l'accroissement rapide de la population urbaine et l'extension démesurée de l'espace urbain, dus à une urbanisation non contrôlée et non maîtrisée de l'Afrique, le ramassage et l'élimination de déchets solides posent de graves problèmes, non seulement aux responsables municipaux et aux pouvoirs centraux, mais aussi et surtout aux populations pauvres. On voit partout de grandes métropoles s'écrouler sous le poids considérable des déchets solides ménagers produits par leurs habitants. Elles sont caractérisées par un environnement de plus en plus malsain et insalubre. De véritables montagnes d'ordures ménagères sont visibles partout, surtout dans les quartiers pauvres : au bord des ruisseaux et rivières, à la plage, sur des parcelles non encore ou insuffisamment construites, et même sur les trottoirs et ce qui sert de chaussée. Le problème de l'accumulation des ordures ménagères sur des dépotoirs spontanés et sauvages est lié à la faiblesse du taux de ramassage par les services qui en sont chargés. Ces taux sont compris entre 20 et 50 % dans le meilleur des cas, suivant les possibilités en ressources humaines et financières et en moyens techniques des municipalités. A titre d'illustration, voici quelques taux :

Lomé : entre 25 et 30 % (Nyassogbo, op. cit.) ;  
Cotonou : 30 % (Affogbolo, Yadouléon, 1995) ;  
Bamako : 53 % (Montaro, Coing, 1985) ;  
Dar-es-Salam : 22 % (Stren, op. cit.).

Selon le bulletin d'information du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), l'Afrique municipale, les villes de l'Afrique de l'ouest et du centre produisent quotidiennement entre 20 000 et 30 000 tonnes de déchets, dont près de la moitié ne fait l'objet d'aucune gestion (1996). Le reste est enfoui ou incinéré dans ou devant les concessions, jeté dans la rue, dans les zones de dépression et marécageuses selon les cas. « L'assainissement » est devenu « un problème crucial » dans les villes du Tiers monde. (Pickford, 1986). Ainsi dans les quartiers pauvres difficilement accessibles aux camions de ramassage des services municipaux, les habitants vivent à côté des déchets solides

qu'ils ont eux-mêmes produits. Dans certaines villes, le tonnage évacué diminue alors que la population augmente de façon vertigineuse. C'est le cas de Nairobi où la diminution est passée de 202 229 tonnes à 159 974 entre 1977 et 1983 (soit 21 % sur une période de six ans), « alors que la population de la ville augmentait à un taux annuel évalué à au moins 6 % » (Stren, op. cit.). Toujours selon même auteur, « sur la période allant de la fin des années 1970 au début des années 1980, le Conseil municipal de Nairobi ramassait en moyenne presque 10 % de moins d'ordures par personne et par an.

L'accumulation des déchets dans les ménages et les difficultés de leur gestion durable par les services compétents sont liées aux raisons qu'on comprend aisément.

La première est l'augmentation de la population urbaine qui produit plus de déchets. Cette population occupe également plus d'espace. Les camions ont à parcourir de plus longues distances pour assurer l'évacuation vers les décharges finales. Il faut donc dépenser beaucoup plus pour l'achat du carburant et payer un personnel plus nombreux. Les pannes fréquentes des camions, l'achat de pièces de rechange et les frais d'entretien et de réparation, tout cela exige des financements importants que ne peuvent pas supporter les maigres budgets municipaux. Ainsi au Caire, « La ville a acheté de grands camions de compactage importés qui sont rapidement tombés en panne, les pièces détachées étant difficiles à obtenir. De plus, ils circulaient avec difficulté dans les rues souvent étroites du Caire, et ils étaient conçus pour compacter les ordures des villes européennes, et non pas celles, beaucoup plus denses des villes égyptiennes »... « En dehors de l'investissement initial, personne n'avait prévu le coût exorbitant de l'entretien de ces camions et du fonctionnement des installations. Quand la ville a réalisé qu'il lui faudrait au moins 57 millions de dollars par an pour assurer le ramassage et le traitement des ordures ménagères - soit le budget de fonctionnement actuel de la municipalité – elle a compris qu'il fallait d'autres solutions (Forum du Développement, 1990).

Tous ces problèmes économiques et financiers sont aggravés par la crise générale qui touche les économies africaines depuis le début des années 1980, avec son cortège de Politiques d'Ajustement Structurel (Duruflé, op. cit.). Le désengagement de l'Etat qui s'en est suivi, a abouti à la réduction, ou dans certains cas à la suppression pure et simple des subventions aux municipalités. Fini donc l'Etat-Providence qui assurait tous les services aux citoyens. Désormais, ceux-ci doivent mettre la main à la poche pour assurer les services urbains de base dont ils sont bénéficiaires, mais malheureusement dans un contexte d'aggravation du chômage, de paupérisation croissante et de détérioration des termes de l'échange. Ainsi donc désormais seuls les quartiers riches et de standing moyen peuvent bénéficier des services de base assurés par les municipalités qui abandonnent à leur triste sort les populations des quartiers pauvres incapables de payer le coût des services rendus. Les quantités d'ordures ramassées par personne et par jour varient considérablement suivant le niveau économique et social des quartiers. Selon des enquêtes réalisées à Dakar par Thiécouta Ngom (1993), les quantités journalières ramassées sont les suivantes en kilogrammes (kg) :

Plateau : 1,14 ;  
Médina : 0,64 ;  
Grand Dakar : 0,51 ;  
SICAP-OHLM : 0,65 ;  
N'gor-Yoff : 0,24 ;  
Moyenne Dakar : 0,49.

La nature de la voirie urbaine intervient également pour différencier la qualité du service assuré. Les quartiers où la voirie est large et bien entretenue, accessible aux camions de ramassage, sont bien desservis. La distance entre les bacs d'ordures varie suivant la même logique. Ils sont plus rapprochés dans les quartiers riches et assez distants dans les zones pauvres.

Un autre problème aussi important est la composition des déchets solides qui intervient à l'étape du recyclage. Provenant de la vie domestique, elles sont constituées des restes de repas, des cendres, du sable, des matières végétales et animales, des matières textiles et de vieilles chaussures, des débris de verre, des matières plastiques, des papiers et cartons, etc. Elles sont donc hétéroclites et hétérogènes. Ce sont ces caractères qui rendent complexe toute tentative de détermination de leur composition. Le tableau ci-dessous permet néanmoins de se faire une idée approximative sur les différentes substances qui constituent les ordures ménagères à Lomé.

Tableau 1 : Composition des ordures ménagères à Lomé

Substances	Quantité en %
Matériaux inertes (sable et cendres)	50
Substances organiques	30
Divers	20
dont :	
papiers	5
tissus	5
métaux	2,5
verres et vaisselle	5
plastiques	2,5
Total	100,0

Source : S.T.C.C. : Collecte des ordures ménagères à Lomé. Rapport intermédiaire, 1996.

En raison de la forte humidité du milieu, la part des substances organiques est relativement élevée. Mais ce sont les sables, issus du balayage quotidien des cours généralement sableuses des maisons, et les cendres, issues des cuisines, qui se taillent la part du lion avec la moitié des quantités d'ordures ménagères produites. La forte proportion de ces deux catégories de substances (80 %) au détriment des autres, traduit la pauvreté de la population. Il s'agit de déchets des pauvres.

Suivant les différents niveaux sociaux, la composition et la densité de déchets solides varient. Une étude réalisée à Ouagadougou dans le secteur 10 à Wogodogo met en exergue les différenciations socio-spatiales dans la collecte des ordures ménagères (Info CREPA, 1994).

Tableau 2 : Composition des ordures ménagères à Wogodogo (Ouagadougou)

ZONES	COMBUSTIBLES	FERMENTESCIBLES	INERTES	FINES
Bas standing	2,10%	21%	1,00%	75,90%
Moyen standing	6,60%	36,90%	4,00%	52,50%

Source : Info CREPA, 1994

Les méthodes de classification étant très différentes d'une ville à une autre, il est difficile de tirer une quelconque leçon de la comparaison de la structure des deux types de déchets. Disons simplement que quel que soit le lieu où les déchets sont produits et quel que soit le modèle de structure adopté, ils sont hétéroclites, ce qui pose de graves problèmes avant leur recyclage.

Nous n'allons pas clore la longue liste (non exhaustive) des problèmes de mauvaise gestion des ordures ménagères dans les villes africaines sans évoquer celui d'inondation. En effet une partie des déchets jetés par les ménages dans les rares canalisations et caniveaux obstrués ceux-ci et contribue à provoquer des inondations pendant la saison des pluies. Les Loméens gardent encore le souvenir très amer de telles catastrophes naturelles dont les plus récentes sont celles de 1962, 1968, 1995, 2004 et même 2005 (Klassou, 1998 ; Nyassogbo, 2005(1)). Ces inondations provoquent généralement des dégâts matériels importants (rues impraticables, coupure de la ville en deux par une zone lagunaire dont les eaux débordent du lit, etc.).

Devant tous ces problèmes de gestion urbaine liés à l'insuffisance et à l'incompétence du personnel municipal, à la faiblesse des ressources financières locales et des moyens techniques, les autorités

locales adoptent partout des modèles simples et moins coûteux de gestion des ordures basés sur une main-d'œuvre abondante et l'utilisation des charrettes et des ânes. Suivant les villes, les jeunes, les femmes, les chômeurs s'organisent de plus en plus en associations, soutenues par des ONG et de bailleurs de fonds pour assurer la salubrité urbaine.

Des charrettes ou des ânes et de petits matériels simples (pelles, ballais, râtaux, gants, bottes, cache-nez, etc.) avec une administration légère, sont des moyens de plus en plus utilisés pour effectuer le ramassage des ordures porte à porte aux abonnés qui le désirent, ainsi que le transfert vers les sites intermédiaires. A partir de ces sites les services municipaux ou des entreprises privées locales assurent le transport vers la décharge finale située à une bonne distance du centre ville dans les zones péri-urbaines. Aussi, de plus en plus et presque partout, ce modèle de collecte adapté à la précarité financière et économique des différents pays et qui emploie une main-d'œuvre abondante, résorbant en partie le chômage urbain, s'inscrit dans le cadre des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (TUHIMO), au détriment de l'utilisation intensive des moyens mécaniques très coûteux. Même dans ce domaine, les difficultés ne manquent pas (Problèmes administratifs, institutionnels, mauvaise gestion comptable, etc.). La réutilisation d'une partie de déchets solides est en vogue partout à travers le recyclage par les classes sociales déshéritées, et le compostage.

La gestion des ordures ménagères est un service de base important dans les villes, mais de moins en moins bien assuré, ce qui pose de graves problèmes d'insalubrité, d'hygiène et de santé.

La difficile gestion des ordures ménagères dans les métropoles africaines va être succinctement illustrée à travers le cas de Lomé, capitale du Togo

---

(1) Ces deux dernières inondations (2004 et 2005) sont à l'origine des importants travaux de réfection et d'aménagement en cours des principales rues de Tokoin, la partie haute de la capitale togolaise. Ces travaux sont exécutés par des petites entreprises locales qui emploient une main-d'œuvre abondante suivant la logique des TUHIMO.

## **II- UN EXEMPLE DE GESTION DIFFICILE DES ORDURES MENAGERES : LE CAS DE LOME**

Le problème de gestion durable des ordures ménagères est aggravé par la croissance de la population, l'extension de l'espace bâti et la crise économique et financière qui frappe le Togo de plein fouet depuis déjà plus d'une décennie. Face aux difficultés financières croissantes que connaissent les municipalités et les services publics, les institutions et associations qui interviennent dans la gestion des déchets solides sont de plus en plus nombreuses.

### 2.1- Les principaux acteurs de la gestion des ordures ménagères

#### *2.1.1 - La Mairie et les services municipaux*

Que ce soit à Lomé, la capitale, ou dans les autres centres urbains du pays, c'est la Mairie et ses services municipaux qui sont traditionnellement chargés de l'hygiène et de l'assainissement. Il s'agit principalement de la collecte des déchets, de leur transfert sur les décharges finales et de leur traitement. A Lomé, l'ampleur de la tâche à réaliser face à la précarité des moyens est telle que les autorités locales ont signé des contrats de sous-traitance avec des opérateurs privés et des associations que nous verrons plus loin, depuis que le contrat avec la Société Togolaise d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assainissement (SOTOEMA) a été résilié.

Au sein de chaque Mairie est créé un service de la voirie. Ce service intervient seulement dans le quartier administratif, dans les places publiques et les espaces verts. Il supervise la bonne exécution des contrats confiés aux opérateurs privés. La ville de Lomé est subdivisée en cinq arrondissements. La salubrité et la gestion des ordures ménagères sont confiées dans chaque arrondissement à une société privée, qui supervise et coordonne les actions de collecte des différentes associations relevant de son territoire, comme le montre la figure 1. En 1997, la voirie municipale employait un effectif total de 113

personnes, dont 103 balayeurs de rue et éboueurs, et utilisait comme matériels roulants un tracteur Renault 165, deux remorques Gilbert d'une capacité de 10 m<sup>3</sup> ou 6,5 tonnes chacune, et un chargeur Komatsu d'une capacité de 1,5 m<sup>3</sup>. La capacité journalière d'enlèvement était d'environ 26 tonnes.

### 2.1.2 - Le Service de Salubrité Publique

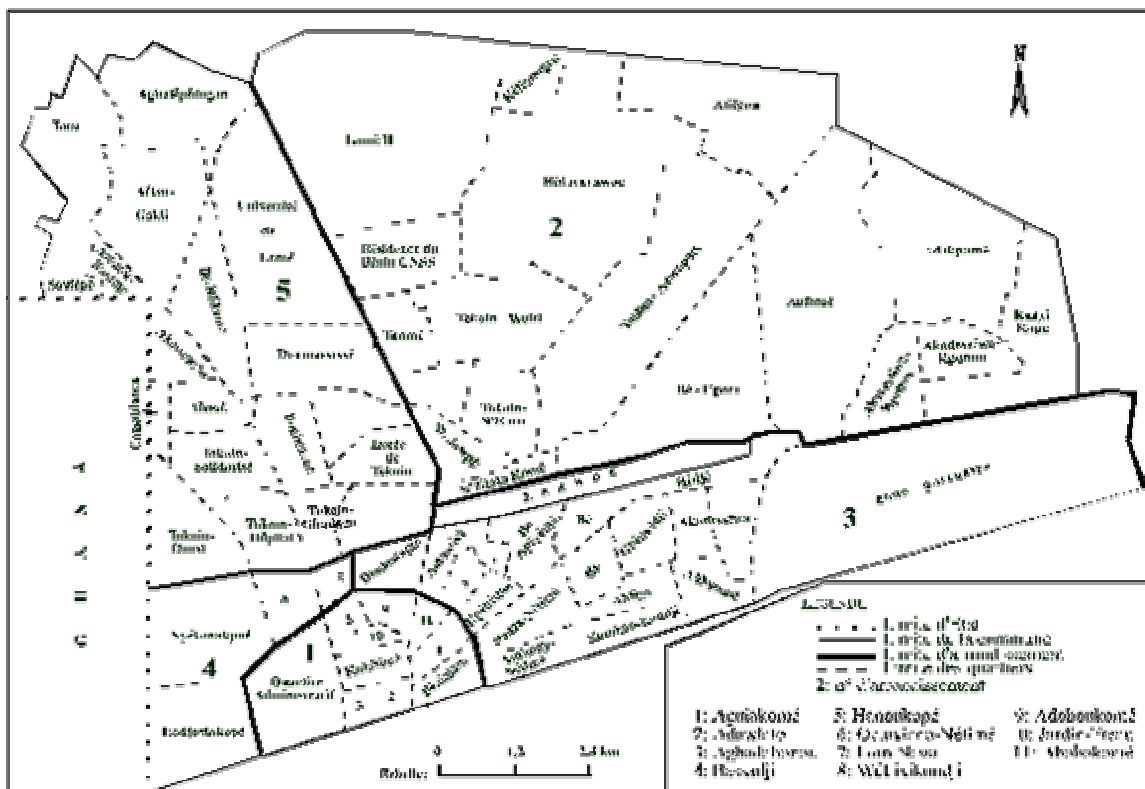
Ce service qui est créé dans chaque chef-lieu de région, relève du Ministère de la Santé, de la Population et des Affaires Sociales. A Lomé, on l'appelait «Service d'Hygiène de Lomé». Il est chargé de promouvoir et de contrôler l'hygiène, l'assainissement et la salubrité publique. Il possède deux sections plus ou moins directement impliquées dans la gestion des ordures ménagères et des déchets liquides: la prospection domiciliaire et la lutte antivectorielle. Il collabore avec les services municipaux en contrôlant les zones de décharge et en veillant à ce que la décharge respecte les normes sanitaires. Formés à l'Ecole des Auxiliaires Médicaux de Lomé pour trois ans après le Bac, les assistants d'hygiène de ce service sensibilisent la population sur les risques occasionnés par l'insalubrité et le mauvais entretien de leur milieu de vie. Ils sont au nombre d'une vingtaine à Lomé. La section de lutte antivectorielle s'occupe également de la désinfection, de la désinsectisation, de la dératisation et de la désodorisation des dépotoirs, sauvages ou contrôlés, des latrines publiques, des caniveaux, etc...

Mais depuis quelques années, ce service de salubrité publique est quasi-inopérant : les agents n'arrivent plus à faire le noble travail qui leur est assigné, faute de moyens.

D'autres institutions nationales interviennent indirectement dans la problématique de la gestion des ordures ménagères.

Nous pouvons mentionner à titre d'exemples la Direction de l'Hydraulique et la Direction Générale des Mines et de la Géologie. La première intervient dans la protection des ressources en eau, et la seconde contrôle la fiabilité des sites de décharge.

Carte n°1: Découpage administratif de la commune de Lomé



Source: DSE, Cartes de l'AMM de Lomé, 1992

### 2.1.3 - Les acteurs bilatéraux

Des acteurs bilatéraux comme la Mission de Coopération et d'Action Culturelle (France) et la GTZ, le service allemand de coopération, aident à la salubrité des villes du Togo.

Dans le cadre du projet Soins de santé urbains dans le quartier Bè à Lomé, la G.T.Z. a financé «*des enclos pour la localisation des conteneurs*» (S.T.C.C., op. cit.), afin d'«éviter les dépotoirs sauvages dans le quartier». Elle a financé également des latrines publiques et l'étude sur le revenu des ménages. Le Réseau d'Action pour la Protection de l'Environnement (RAPE) «*réunissant des associations et des ONG intéressées à se lancer dans des opérations de pré-collecte*» (S.T.C.C., op. cit.), est également le résultat des activités de la coopération allemande.

#### 2.1.4 - Les opérateurs privés, les associations et ONG

Au début des années 1980, la Mairie de Lomé avait sollicité la SOTOEMA pour la collecte, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères de la ville de Lomé, sans oublier celles des marchés et des établissements publics (Birregah 1995). Cette société avait donné satisfaction pour le travail réalisé. Malheureusement, les difficultés financières de la Municipalité, devenue insolvable, l'ont empêchée de poursuivre la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que l'opération de vidange de fosses septiques et des puisards. Le contrat entre la SOTOEMA et la Voirie a été résilié en 1997.

La SOTOEMA avait en 1995 un effectif total de 293 employés, dont 111 manoeuvres, 35 chauffeurs et 12 conducteurs d'engins. Ses matériels roulants étaient plus nombreux et plus performants que ceux de la Voirie. Il y avait au total :

- 4 tasseuses Renault, d'une capacité de 16 à 20 m<sup>3</sup> chacune ;
- 1 porte-conteneur Renault G13, de 8 m<sup>3</sup> ;
- 1 Benne Renault de 1,5 m<sup>3</sup> ;
- 1 pied de mouton Caterpillar ;
- 1 chargeuse Caterpillar de 1,5 m<sup>3</sup>.

Tous ces matériels roulants, ainsi que ceux de la voirie sont insuffisants. En 1997, la République Populaire de Chine a fait un don de cinq engins à la municipalité de Lomé pour le ramassage des ordures ménagères. La ville de Lyon en a également offert un dans le même sens.

Depuis la résiliation du contrat avec la SOTOEMA et la cessation de ses activités, un certain nombre d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) interviennent dans la gestion des ordures ménagères. Tout comme des bailleurs de fonds, elles financent des associations de jeunes désireux de se lancer dans la pré-collecte porte-à-porte des déchets solides ménagers.

Le RAPE est l'une des premières ONG. Elle opère dans le quartier Bè et à Akodésséwa. Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à Faible Coût (CREPA), qui couvre un certain nombre de pays ouest-africains, dont le Togo, est également l'une des anciennes ONG qui financent la collecte des déchets solides à Lomé par les jeunes. Son siège est à Ouagadougou au Burkina Faso. Le CREPA avait mis à la disposition de l'association qu'elle finançait, trois charrettes couvertes, fabriquées par l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs (ENSI) de l'Université de Lomé pour un montant de 1 387 500 F CFA. Faute de gestion rigoureuse, et surtout parce que l'association avait à sa tête des cadres de l'administration publique dont le dernier souci est le ramassage des ordures ménagères, le projet, domicilié à Akodésséwa a échoué. Le CREPA a retiré son matériel et son appui technique. Il s'est tourné vers une autre association de jeunes qui opèrent dans le quartier Casablanca. L'Association des Jeunes Volontaires oeuvrant pour l'Environnement et le Développement (AJVED) était au départ le groupe le mieux structuré. Elle bénéficie du financement et de l'appui technique d'une ONG dénommée Centre de Recherche-Action et d'Appui pour le Développement (CERAD), fondée en 1989. Elle couvre le Bénin, le Togo et le Ghana et a son siège à Lomé. L'action de l'AJVED est surtout localisée à Nyékonakpoè et à Kodjoviakopé, au sud de la lagune.

Parmi les ONG les plus connues intervenant dans le ramassage des déchets urbains à Lomé par l'intermédiaire des associations, il convient de mentionner le CARE International.

Aujourd'hui, le paysage urbain de Lomé est parsemé de nombreuses ONG et associations se réclamant de la salubrité publique. D'ailleurs, comme l'a si bien fait remarquer le Secrétariat Général du Comité de Coordination, «une certaine confusion règne entre le statut d'ONG et celui de PME (Petite et

Moyenne Entreprise). Souvent on tente de recourir au statut d'ONG pour bénéficier de subventions au lieu de s'inscrire dans une logique économique». La prolifération des associations de jeunes et de pseudo-ONG se réclamant du ramassage des ordures ménagères est la conséquence des difficultés financières de la Mairie de Lomé et de tout le pays, et de la cessation d'activités de la SOTOEMA. La mise en place de toutes ces structures par les jeunes répond d'abord à la nécessité de lutter contre le chômage et le sous-emploi de jeunes diplômés.

Toutes ces nombreuses associations à Lomé opèrent sous la supervision de la Mairie. A la tête de chaque arrondissement est placé un Adjoint au Maire central. Chaque adjoint gère les associations et ONG relevant de son arrondissement.

En dehors des associations financées par des ONG et bailleurs de fonds, la collecte des ordures ménagères a été confiée par la municipalité de Lomé aux entreprises. Au total cinq entreprises se partagent le travail dans les cinq arrondissements comme le montrent le tableau et la carte ci-dessous.

Tableau 3 : Entreprises intervenant dans les différents arrondissements de la ville de Lomé pour l'enlèvement des ordures ménagères

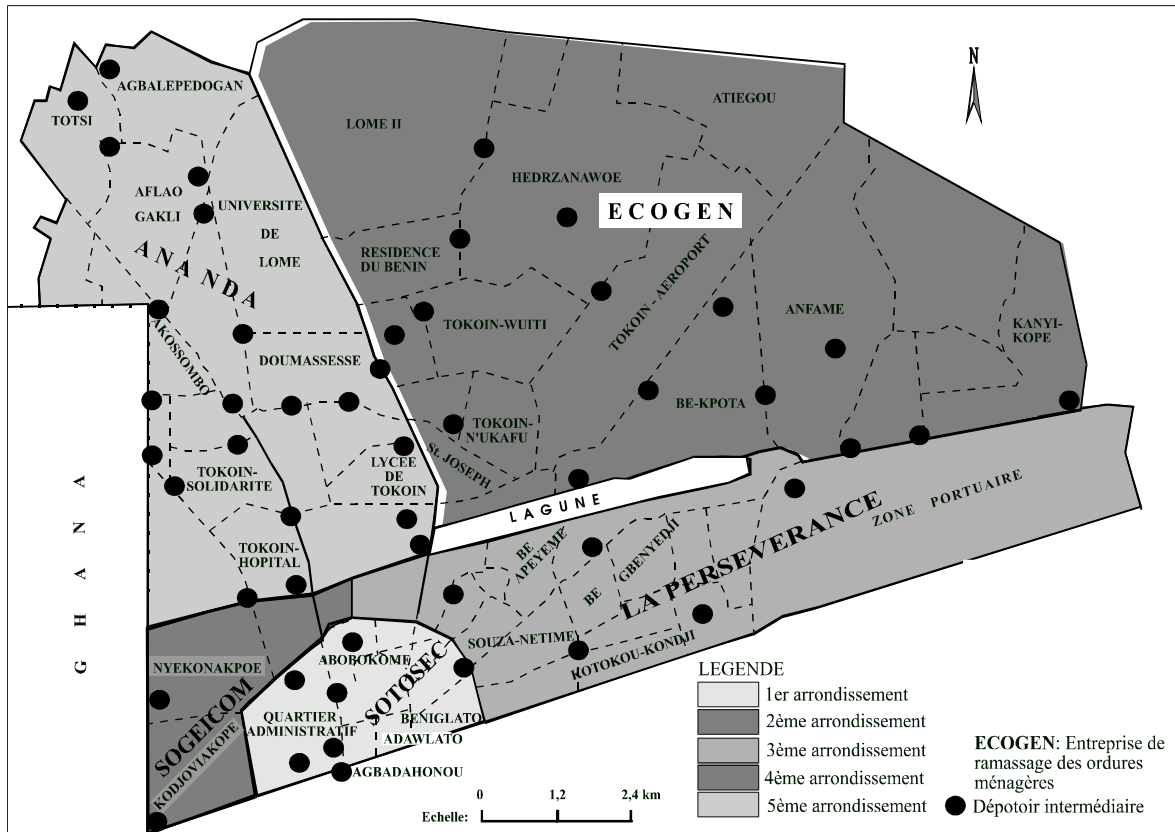
Entreprises	Arrondissements
SOTOSEC (Société Togolaise de Salubrité, d'Entretien et de Construction)	Premier
ECOGEN (Entreprise de Construction Générale)	Deuxième
LA PERSEVERANCE	Troisième
SOGEICOM (Société de Gestion immobilière et de Commerce)	Quatrième
SOCIETE ANANDA	Cinquième

Source : Direction des Services Techniques de la Municipalité, 1996.

En 2001, plus de 60 associations et ONG travaillent dans le domaine du ramassage des ordures ménagères à Lomé, notamment dans la précollecte.



Carte n°2: Arrondissements d'activité des entreprises de ramassage des ordures ménagères et dépotoirs intermédiaires de la commune de Lomé



Source: DST. Citafric, (EDJAM-ETCHAKI) Mars 2003

## 2.2 - Les méthodes de gestion des déchets solides

Avec l'accroissement rapide de la population et l'extension des espaces urbains, la gestion des déchets solides devient de plus en plus un casse-tête, non seulement pour les élus locaux et les responsables de services centraux, mais aussi pour la population. L'élimination des déchets solides est régie par deux grandes catégories de pratiques : les pratiques populaires ou traditionnelles et les pratiques modernes suivant la nature des quartiers ou le niveau social des ménages.

### 2.2.1 - Les pratiques populaires

Les pratiques populaires ou traditionnelles qui nécessitent peu de moyens financiers et matériels, caractérisent les ménages modestes. Ces derniers n'ont pas accès aux méthodes modernes. L'élimination des déchets solides au Togo est d'abord l'affaire des femmes et des enfants. Dans les ménages (modestes ou riches), les femmes, les jeunes filles et parfois les garçons s'occupent de la salubrité et de l'hygiène de la maison. Tôt le matin, les chambres, la cuisine, les enclos servant de salles de bain et de W.C., la cour, puis enfin le pas de porte sont débarrassés de tous les déchets de la veille.

A partir de ce moment, on se débrouille pour jeter les ordures ménagères où on peut et comme on peut. S'il y a un dépotoir sauvage ou autorisé par la municipalité, le problème est réglé. Dans le cas contraire, les endroits suivants sont indiqués :

- Les berges des lagunes et la plage.
- Les zones marécageuses mal drainées que la population tente d'assainir avec les ordures.
- Les parcelles sommairement et/ou pas du tout mises en valeur par les propriétaires pour diverses raisons, et transformées en dépotoirs sauvages et en lieux de défécations sauvages par les voisins.

- Les rues mal entretenues et remplies de flaques d'eau pendant la saison des pluies.
- Les rigoles et les caniveaux, pratiqués partiellement à l'origine des inondations.

Dans les quartiers périphériques encore faiblement urbanisés, la méthode d'enfouissement est utilisée par certains ménages. Les ordures produites sont jetées dans un trou creusé dans la concession. Au bout d'un certain temps, si le trou est plein, les ordures sont recouvertes de terre. L'enfouissement peut se faire également devant la maison ou la concession. Le cas d'enfouissement concerne surtout les ménages installés dans de nouvelles constructions.

Dans d'autres cas, les déchets ménagers sont mis à feu, dans ou en dehors de la concession. La mise à feu se fait malheureusement souvent sans un tri préalable des diverses composantes, sauf les vitres, les verres, la pierre porcelaine, les métaux ferreux et non ferreux. Les objets en plastique d'acétylène, de plus en plus utilisés, produisent des fumées très noires et des odeurs nauséabondes et toxiques.

Toutes ces pratiques répondent peu aux normes de salubrité et d'hygiène et ont des conséquences néfastes sur la santé de la population comme nous le verrons plus bas.

## 2.2.2 - Les pratiques modernes (ou nouvelles)

### 2.2.2.1 - La pré-collecte porte-à-porte

Avec la défaillance des services de la voirie depuis plus de dix ans, la pré-collecte porte-à-porte s'est généralisée à Lomé. Elle est assurée par les nombreuses associations de jeunes et ONG qui assurent leur encadrement technique et leur financement. La suppression de nombreux dépotoirs sauvages dans les agglomérations urbaines, dans le cadre de la lutte pour la sauvegarde de l'environnement, justifie également la nécessité pour les ménages de s'abonner auprès des associations de ramassage des déchets solides. Suivant le niveau social du ménage et le standing de la maison desservie, les tarifs mensuels vont de 1 000 à 2 000 F pour les habitants des maisons à étages et les villas, à 500 F pour les ménages modestes. Le passage a généralement lieu deux fois par semaine auprès de chaque abonné, suivant un calendrier établi de commun accord par les deux parties, le prestataire de service et le bénéficiaire. Les ordures sont transportées dans des charrettes équipées de deux ou quatre essieux, et tirées par les jeunes. Une charrette est généralement tirée par deux ou trois jeunes. Les ordures collectées de cette manière sont déposées sur des sites de transfert ou des dépotoirs intermédiaires autorisés par la voirie municipale. Certaines charrettes sont relativement bien conçues et couvertes, tandis que la plupart sont hâtivement fabriquées avec des matériaux de fortune, et ne sont pas couvertes. Dans le cas de ces dernières, le moindre souffle de vent fait éparpiller dans la nature les éléments légers des ordures (feuilles de papier et d'arbres, matières plastiques, etc.).

Le système de pré-collecte avait d'abord débuté dans les quartiers de Kodjoviakopé et de Nyékonakpoè, au sud de la lagune, avant d'atteindre Casablanca au nord de cette lagune. Au début, les pré-collecteurs louaient chaque matin dans la petite ville voisine d'Aflao en territoire ghanéen, les charrettes à 500 F par jour l'unité. Aujourd'hui, les pré-collecteurs opèrent dans toute la ville. Ils fidélisent les bénéficiaires par le système de contrat et d'abonnement. L'abonné au service d'une association a, devant l'entrée de sa maison, une petite plaque très discrète accolée au portail de la maison, portant le sigle de l'association. Il arrive que plusieurs opérateurs interviennent dans le même quartier et dans la même rue. Jusqu'ici, les observations n'ont révélé aucun conflit majeur entre différents acteurs, concernant la répartition des bénéficiaires de prestation de service.

L'opération de pré-collecte est également assurée par une catégorie de femmes appelées «portefaix» à Lomé. Il s'agit de femmes venues pour la plupart des régions proches de Lomé. Venues à Lomé pour échapper à la grande misère de leur milieu d'origine, elles sont spécialisées dans le portage de marchandises au grand marché de Lomé. Ces femmes qui habitent généralement près du grand marché, proposent leur service de ramassage d'ordures aux habitants. Mises dans un grand panier posé dans une bassine, les ordures sont acheminées à tête d'homme vers les dépotoirs de transfert. Elles travaillent toute la journée, de 6 heures à 17 h, «lorsque les clients sont rares» (S.T.C.C., op. cit.). Les portefaix ne sont pas regroupés en associations contrairement à ce qu'on a vu plus haut, et se livrent entre elles une concurrence déloyale. Elles perçoivent entre 50 et 200 F par panier d'ordures. On les appelle «*mamans ordures*».

### 2.2.2.2 - Le transport des ordures des dépotoirs intermédiaires vers la décharge finale

Par des contrats avec des sociétés privées, la municipalité de Lomé évacue les ordures ménagères des dépotoirs intermédiaires ou sites de concentration vers un centre d'enfouissement ou décharge finale. Certains de ces sites sont équipés d'un ou de plusieurs conteneurs d'une capacité de 8 m<sup>3</sup> correspondant à 5,2 tonnes. Il s'agit de dépotoirs autorisés et contrôlés par la municipalité. Mais les dépotoirs non contrôlés et dits sauvages sont aussi nombreux sinon plus. Les dépotoirs contrôlés encore appelés sites de concentration sont aujourd'hui au nombre d'une soixantaine sur le territoire communal de Lomé, dont vingt dans le seul arrondissement 5 (Fig. 2). Il est difficile d'évaluer la taille de ces dépotoirs. Mais selon l'étude commandée à un bureau d'étude de Lausanne par le S.T.C.C., les sites équipés de conteneurs (au total 45) peuvent accueillir 250 tonnes d'ordures, soit entre 312 000 et 416 000 personnes desservies. La même source évalue la taille du dépotoir de la lagune à Bè à 10 000 m<sup>3</sup>. Il accueillerait «quotidiennement 47 tonnes, soit 78 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères fraîches».

L'acheminement des ordures à partir des dépotoirs intermédiaires (contrôlés ou sauvages) vers la décharge finale, nécessite des moyens plus importants et plus onéreux. C'est donc l'affaire des sociétés privées ayant signé avec la municipalité un contrat. Le service de la voirie municipale, avec les moyens dérisoires dont il dispose, intervient également sur le terrain au côté des opérateurs privés. La SOTOEMA avait à son service 293 personnes, dont 111 manoeuvres, 38 chauffeurs et 12 conducteurs d'engins. Le matériel utilisé jusqu'à ce jour par tous les intervenants sont des tracteurs, des remorques, des chargeuses du type Caterpillar, des tasseuses, des bennes. La mission suisse a évalué à 366 tonnes de déchets enlevés sur 521 tonnes quotidiennement produites, soit 70%. Le tableau 4 ci-dessous donne une idée sur le personnel de la SOTOEMA, un personnel certes insuffisant face à l'ampleur de la tâche à réaliser.

A Lomé, il y a eu plusieurs décharges contrôlées qui étaient d'anciennes carrières d'argile comblées, jusqu'au milieu des années 60, les briques utilisées pour les murs étaient faites d'argile rouge des nombreuses carrières de Lomé.

Car Il s'agit notamment des carrières du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Tokoin, du Lycée de Tokoin, qui avait également momentanément servi de station routière, du Camp militaire RIT (Régiment Interarmes du Togo). Puis c'était le tour des décharges de Bè-Kpota I et de Bè-Kpota II, toutes deux également des dépressions. La première a été recouverte de terre et fermée au début des années 1990, tandis que la deuxième, ouverte en 1990, est aussi déjà fermée.

Toutes ces anciennes décharges ont une capacité volumique comprise entre 100 000 environ (décharge du Camp militaire) et 500 000 m<sup>3</sup> (Bè-Kpota II) (STCC).

Après le comblement de ces carrières et zones de dépression, c'est au tour de deux décharges d'accueillir les ordures ménagères de Lomé. Il s'agit d'abord de la décharge de Kélégougan, située à 9 km sur la route de Hahotoé-Vogan. C'est aussi une ancienne carrière d'argile dans la zone marécageuse de la vaste vallée d'inondation de la rivière Zio au nord-est de Lomé. De la route, le voyageur observe de nombreux tas de déchets solides sur des espaces vides et les couloirs entre maisons pour la plupart en chantier, et prévus pour être des rues. La deuxième est située au nord à Agoenyivé à une douzaine de kilomètres sur la Nationale n° 1 menant à Ouagadougou.

Dans ces décharges, les ordures ménagères sont compactées avec des tasseuses. Les couches de déchets s'alternent avec du sable à raison de 0,9 mètre de déchets recouverts de 0,2 mètre de sable. Les spécialistes reconnaissent que les conditions d'hygiène sont assurées pour les populations riveraines.

Tableau 4 : Effectifs de la SOTOEMA

DÉSIGNATION	EFFECTIFS
Manœuvres	111
Gardiens	35
Chauffeurs	38
Conducteurs d'engins	12
Ouvriers	37

<b>Mécaniciens</b>	<b>12</b>
<b>Surveillants</b>	<b>18</b>
<b>Employés de bureau</b>	<b>25</b>
<b>Services entretien</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>293</b>

Source : Direction de la SOTOEMA, 1993

### 2.2.3 - Le recyclage des ordures ménagères

Les citoyens issus des classes sociales défavorisées récupèrent, dans la mesure du possible, certaines composantes des déchets qu'ils transforment, parfois avec beaucoup d'ingéniosité. La forte proportion de matériaux inertes, notamment les sables et les substances organiques, rend difficile toute activité de recyclage.

#### 2.2.3.1 - La récupération et la transformation des objets

Les objets que certaines personnes peuvent encore utiliser sont d'abord récupérés, aussi bien par les enfants que par les adultes, hommes comme femmes. Cette récupération commence déjà au niveau des jeunes gens et des femmes qui pratiquent aujourd'hui la pré-collecte porte-à-porte. Avant d'acheminer les ordures ménagères vers les dépotoirs intermédiaires, ils prennent soin de mettre de côté les objets comme les bouteilles, les cartons, les boîtes de conserve, les vieilles chaussures, les vieux habits, etc. qu'on trouve dans les poubelles des classes sociales moyennes et aisées. Ces objets récupérés sont destinés à l'usage personnel et à la vente. Le même processus se poursuit sur les dépotoirs intermédiaires ou de quartier et même sur la décharge finale où il y a plus de possibilité de trouver des objets récupérables. Sur ces dépotoirs rode une horde d'enfants et d'adultes parfois pieds et torse nus. Sur les décharges finales, ils attendent tôt le matin et guettent les moments où les tracteurs et camions bennes viennent décharger leurs cargaisons. Au fur et à mesure que ces dernières sont déchargées et répandues sur le site, les objets qui peuvent être récupérés sont soigneusement emballés dans des sacs de jute ou de plastique dont sont munis les ramasseurs d'objets.

Les objets les plus prisés sont, outre les boîtes de conserve, tout ce qui est en métal, les pneus usagés de voitures, les tuyaux... Ils sont revendus aux artisans. Les cordonniers fabriquent des sandalettes avec les vieux pneus, les tuyaux sont utilisés par les fabricants de sodabi (alcool local d'environ 30-38°). Les objets métalliques servent à fabriquer des casseroles, des seaux. Même les restes de charbon de bois et des morceaux de bois ne sont pas épargnés. Mais c'est juste une infime partie des déchets qui est récupérée par les pauvres. La transformation d'une partie des déchets permet aux artisans de mettre sur le marché des produits à la portée des classes sociales les plus modestes. Toutes ces activités alimentent le secteur informel qui demande peu de capitaux et de formation. Certains artisans vont s'approvisionner directement auprès de producteurs plus intéressants, c'est-à-dire les propriétaires ou gestionnaires d'hôtels et de restaurants.

#### 2.2.3.2 - Le compostage

On parle de plus en plus de compostage des ordures ménagères. Cela consiste à les transformer en compost, une sorte d'engrais naturel de plus en plus utilisé dans le maraîchage autour des grandes villes. Même si une «étude de faisabilité technico-économique» pour la construction d'une unité de fabrication de compost a été réalisée depuis bientôt vingt ans (SOTED, 1985), ce type d'engrais est pour le moment presque inconnu des maraîchers des villes du Togo. La fabrication du compost est appelée à se développer à cause du nombre sans cesse croissant de maraîchers dans la périphérie de Lomé.

La gestion durable des ordures ménagères pose donc de graves problèmes, non seulement aux populations urbaines, mais aussi aux autorités locales, dans le contexte de pauvreté générale et de

dégradation des conditions économiques et financières qui caractérisent le Togo depuis le début des années 1980.

Le recyclage et le compostage offrent de nombreux avantages. Ils permettent de réduire le volume et le poids des déchets à transporter, et par conséquent le coût élevé et l'évacuation hors des agglomérations urbaines. « Les frais de ramassage et de transport représentent une très forte proportion – de l'ordre de 90 à 95 % - des dépenses encourues au titre de l'évacuation des déchets dans le Tiers monde » (Villes – Horizons 2000, 1987). Par ailleurs ces deux types d'activités créés à partir des déchets solides génèrent des revenus aux classes sociales pauvres (même s'ils sont bas) et contribuent à atténuer la pauvreté dans ces villes.

### 2.3 - Les conséquences de la mauvaise gestion des ordures ménagères

Les insuffisances identifiées dans le mode de collecte et de gestion des ordures ménagères et l'omniprésence de ces dernières dans la ville ont de nombreuses répercussions sur le paysage urbain et la santé de la population.

#### 2.3.1 - La pollution de l'environnement

Les ordures ménagères mal gérées polluent l'air, le sol, les eaux de surface et la nappe phréatique.

##### 2.3.1.1 - La pollution de l'air

Le taux élevé de substances putrescibles contenues dans les ordures ménagères accélère leur décomposition, surtout dans les milieux tropicaux où règnent à la fois la chaleur et l'humidité. L'accumulation des déchets dans les dépotoirs fait répandre dans l'atmosphère des odeurs nauséabondes et pestilentielles. L'élimination des déchets urbains par incinération est une pratique courante dans les ménages. Les mêmes pratiques ont également lieu sur les dépotoirs sauvages, dans les marchés, dans les rues, sur les berges de la lagune, sur les emprises ferroviaires, etc... La combustion fait dégager dans l'air des fumées noires et des gaz comme le gaz chlorhydrique (HCL), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), du phosphogène et d'autres gaz délétères qui ont des effets nocifs sur la santé de ceux qui les inhalent. L'incinération des déchets solides provoque également dans l'atmosphère d'autres gaz comme l'oxyde d'azote (NO), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'oxyde de carbone (CO) et le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Tous ces gaz contribuent très dangereusement à la destruction de la couche d'ozone. Le séjour prolongé des ordures sur place entraîne d'autres réactions chimiques : la fermentation anaérobie, qui produit le méthane (CH<sub>4</sub>), gaz à effet de serre destructeur également de la couche d'ozone.

##### 2.3.1.2 - La pollution du sol, de la nappe phréatique et des eaux de surface

Les ordures ménagères qui se décomposent rapidement sous l'effet de l'humidité, de la chaleur, des eaux usées issues des ménages et des eaux de ruissellement, se combinent à d'autres éléments. Le sol se charge ainsi progressivement de substances toxiques qui passent dans les cultures maraîchères consommées par l'homme. Les sels minéraux des déchets toxiques s'infiltrent dans le sol pour atteindre la nappe phréatique généralement peu profonde, surtout dans certains quartiers de Lomé (Direction de la Salubrité Publique, 1977). La faible profondeur de la nappe par endroits ne permet pas une bonne filtration artificielle des eaux souterraines, que près du quart à un tiers des ménages consomme par l'intermédiaire des puits (STCC, 1998). C'est la source principale des maladies diarrhéiques. Les eaux de surface, notamment celles de la lagune de Lomé sont également polluées.

##### 2.3.1.3 - La prolifération des mouches, des moustiques et des rongeurs

Les ordures ménagères entassées pendant un temps plus ou moins long attirent des mouches, des moustiques, des cafards, des fourmis. Le rejet des boîtes de conserve ou des pneus de véhicules remplis

d'eau favorise la formation de gîtes larvaires de moustiques, agents vecteurs du paludisme, première cause de mortalité en Afrique tropicale jusqu'à une date récente, avant les ravages du VIH/SIDA. L'obstruction des égouts, des caniveaux et des canalisations par les déchets solides rend difficile l'écoulement des eaux de pluie et provoque, outre les inondations, la stagnation des eaux emprisonnées dans des creux et de petites dépressions où se développent des gîtes pour les larves et les mouches. Les mouches prolifèrent le jour dans les maisons, où elles sont remplacées dès la fin de la journée par les moustiques. Il convient d'évoquer aussi les rongeurs (rats, souris) qui vivent essentiellement des ordures ménagères et qui envahissent les maisons et surtout les hôpitaux. Des animaux domestiques (chiens, chats, moutons, chèvres, poules et poussins, porcs, etc...) rodent autour des dépotoirs à la recherche de leur nourriture. La gestion défectueuse des déchets nuit à la santé des citadins, ainsi qu'à l'esthétique urbaine.

Devant tous ces problèmes sommairement évoqués, que faire ?

### **III QUELQUES PISTES POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE**

La dégradation de l'environnement et ses conséquences sur la vie des citadins génèrent des coûts extrêmement élevés hors de portée des possibilités financières et techniques des pays pauvres d'Afrique. Un environnement malsain et insalubre est source de nombreuses maladies (pulmonaires, diarrhéiques, paludisme, amibiases, etc.) qui empêchent une partie importante de la population active de travailler, et par conséquent de participer activement et pleinement à la production des richesses nationales. Tous ces problèmes entravent le processus de développement. Il faut donc identifier des pistes crédibles pour atténuer le mal dans le sens d'un développement durable.

#### **3.1 - La nécessité d'une meilleure connaissance scientifique des services urbains**

Le secteur des déchets solides est jusqu'ici peu ou mal connu. Des études techniques et des recherches scientifiques doivent être effectuées pour mieux connaître ce secteur et disposer de données plus fiables sur :

- les quantités produites (kg/hab./jour ; m<sup>3</sup>/hab./an ; kg/ménage/an, etc.) ;
- la composition ou la structure des ordures ménagères, l'importance et la proportion des différents types de déchets, leur nature chimique, etc. suivant le niveau de développement des quartiers et les couches socioprofessionnelles. Quand tous ces domaines seront maîtrisés, les principaux acteurs pourraient mieux agir sur les ordures ménagères en quantité chaque jour plus importante par les citadins de plus en plus nombreux.

#### **3.2 - Une meilleure organisation de la gestion**

Nous avons vu dans les lignes précédentes la multiplicité des acteurs dans la pré-collecte, la collecte et le traitement des déchets urbains. Vu la complexité et l'ampleur des tâches, ce n'est pas une mauvaise chose. Mais les diverses actions des différents intervenants doivent être mieux coordonnées par la municipalité avec l'aide du Service de la voirie municipale et des services techniques pour éviter des actions inutiles.

Vu le caractère hétéroclite des déchets urbains et l'importance des éléments inertes comme le sable, un tri préalable des différents éléments s'avère nécessaire pour diminuer leur volume. Le recyclage que font les pauvres sur les dépotoirs intermédiaires est donc à encourager. La quantité de sable prélevée chaque jour dans les maisons accélère le processus d'érosion avec le vent et les eaux de ruissellement. La fondation des clôtures et des murs des maisons est généralement ainsi déchaussée en l'absence de toute végétation.

L'intérieur des charrettes qui servent à la précollecte doit être subdivisé en deux ou trois compartiments, correspondant aux principaux groupes de déchets. Ces charrettes doivent être

recouvertes ainsi que les camions bennes. Toutes ces opérations préalables de tri faciliteraient le traitement des ordures ménagères : l'enfouissement, l'incinération, la valorisation par récupération des objets encore utilisables par les couches sociales déshéritées et le compostage pour le développement des cultures maraîchères pratiquées dans les zones péri-urbaines.

Les sites de transfert ne sont pas toujours bien entretenus, car ils sont utilisés indifféremment par les ménages riverains et les pré-collecteurs d'ordures sans aucun encadrement. Les sites de transfert sont rarement clôturés, ce qui favorise la divagation des animaux domestiques sur les tas d'ordures. Ils ont besoin d'un meilleur entretien, afin d'éviter leur accès aux animaux domestiques et aux rongeurs, sans oublier tous ceux qui transforment les dépotoirs en W.C. publics.

### 3.3 - Une plus grande implication des pouvoirs publics

C'est un fait bien connu que les budgets municipaux en Afrique subsaharienne sont dérisoires face à l'ampleur des tâches qui attendent les élus locaux. Que peut-on faire avec un budget par tête d'habitant de 2 000 F à Lomé, et d'à peine 500 F à Sokodé (Nyassogbo, 1997) ? La faiblesse générale des budgets municipaux a été aggravée au Togo par la suppression au cours des années 1990 de l'aide financière qu'apportait l'Etat aux collectivités locales. Si la propreté et la salubrité urbaines relèvent des prérogatives de la municipalité, cette dernière n'a pas les moyens financiers et matériels suffisants pour y faire face avec efficacité. Les pouvoirs publics doivent s'impliquer davantage pour soutenir les opérations de salubrité urbaine, qu'il s'agisse de l'enlèvement des ordures ménagères, de la collecte des eaux-vannes, de la création des W.C. publics ou du nettoyage des rues et des places publiques. Les opérations de salubrité urbaine sont très onéreuses et dépassent largement les capacités humaines, financières et techniques des municipalités pauvres. Elles ne peuvent pas être laissées à la seule charge de ces dernières. Suivant la déclaration d'Abidjan adoptée en février 1996 par la Communauté africaine des Professionnels et responsables des déchets urbains au terme d'un séminaire tenu à Abidjan, <<La gestion des déchets solides doit être considérée comme une activité économique, créatrice d'emplois urbains... Elle est à classer parmi les priorités des gouvernements centraux et locaux>> (L'Afrique Municipale, op. cit.).

### 3.4 - L'adoption d'un code de gestion de l'environnement urbain et l'application du «Principe Pollueur-Payeur»

Si le Gouvernement du Togo a promulgué depuis 1988 un ensemble de textes juridiques relatifs à la protection de l'environnement, notamment le Code de l'Environnement (1988), le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), initié en 1989, suspendu en 1992 et relancé depuis 1995, et le Programme d'Action Forestier National (PAFN 1994), il n'existe à notre connaissance aucun texte spécifique à l'environnement et à la salubrité urbaine. C'est cette même situation qui prévaut au Cameroun et que Valentin Mouafo résume en ces termes : *«Le secteur de l'enlèvement des ordures ménagères souffre d'une absence de textes juridiques qui réglementent la précollecte, la collecte et le transport des ordures aux points de décharge. La ménagère qui jette des ordures en milieu de chaussée ne craint aucune pénalité»*. L'impunité nécessite l'adoption et l'application du «Principe Pollueur-Payeur». Selon ce principe, c'est le pollueur qui doit assumer le coût de la dépollution, ou en d'autres termes payer les frais de dépollution, dans l'intérêt public. Une chose est d'adopter des textes juridiques, une autre est de les faire appliquer.

De la même manière, toutes les associations et ONG qui travaillent dans la gestion des déchets solides doivent être réglementées et régies par des lois dans un cadre juridique et institutionnel approprié. L'improvisation est à proscrire. Les associations et ONG concernées doivent disposer de :

- une reconnaissance officielle du Ministère de l'Intérieur ;
- un statut ;
- un règlement intérieur ;
- un petit bureau qui peut servir en même temps de siège ;
- un site de transfert sur accord avec les autorités municipales.

### 3.5 Les aspects techniques et administratifs

Les aspects techniques ne doivent pas être oubliés. On peut évoquer entre autres :

- une étude de faisabilité relative à la volonté de la population concernée à payer le coût du service en recherchant sa libre adhésion ;
- l'identification des technologies appropriées, du site de transfert et de la décharge finale ;
- la recherche du financement.

L'initiation aux principes élémentaires de gestion administrative et financière est nécessaire et même indispensable pour éviter des cafouillages et des dérapages.

Le travail de collecte de déchets solides nécessite la mise en place d'une administration légère à laquelle doivent être initiés tous les membres de l'équipe dirigeante. Un petit local doit pouvoir contenir les équipements et fournitures de bureau. L'équipe dirigeante doit également être initiée aux techniques élémentaires de gestion financière et faire le suivi, l'évaluation et le contrôle, à l'instar de ce qui se passe dans certains quartiers de Cotonou (Affogbolo, Yadouleton, op.cit.)

### 3.6 - L'information, l'éducation et la sensibilisation

Tout ce train de mesures ne peut avoir aucun impact sur l'environnement si la population ignore les textes élaborés à cet effet. Par conséquent, elle doit être informée, éduquée et sensibilisée de plusieurs manières, car de nombreux citoyens polluent leur propre milieu et l'ensemble de l'environnement par ignorance et par manque d'éducation et de sensibilisation aux méfaits de la malpropreté et de l'insalubrité. Dans des pays où près de la moitié de la population est analphabète, les méthodes et les moyens d'éducation et d'information doivent être diversifiés et adaptés aux différentes couches socio-professionnelles suivant leur niveau d'instruction. Outre les affiches, les réunions publiques, les causeries-débats, les conférences, etc., la télévision, les radios rurales, les journaux doivent être mis à contribution pour la mise en application et le succès des mesures destinées à la propreté et à la salubrité des centres urbains pour le bien-être des habitants.

Toutes ces idées sommaires ne sont que des pistes à explorer par tous les acteurs et les intervenants dans la gestion des ordures ménagères, n'auront aucune efficacité dans le cadre des pouvoirs centralisés. La nécessité d'une décentralisation s'impose.

### 3.7 La décentralisation

La décentralisation, qui est définie comme partage et transfert de pouvoir et de compétence, et également comme pratique de la démocratie locale, de base ou de proximité, n'est pas encore entièrement entrée dans les pratiques administratives de la plupart des pays africains habitués, surtout les pays francophones à la centralisation du pouvoir, héritage colonial (Nyassogbo, 1997). Même si les autorités locales sont relativement reconnues depuis longtemps dans les pays anglophones comme le Nigeria et le Ghana, et que le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont une certaine avance sur leurs voisins en la matière, la gestion urbaine et la fourniture de services aux résidents des villes souffrent encore de la centralisation du pouvoir au détriment des collectivités locales. Ces dernières doivent pouvoir bénéficier d'une relative autonomie administrative et financière et disposer de fonds nécessaires aux services urbains dont la collecte des ordures ménagères, à laquelle « de nombreuses villes du Tiers monde consacrent 30 à 50 % de leur budget d'exploitation »... « sans arriver pourtant à résoudre leurs problèmes » (Villes – Horizons, 2000). La décentralisation est donc à mettre en pratique afin d'assurer un véritable transfert de pouvoir et de compétence aux collectivités locales élues démocratiquement pour qu'elles puissent jouer efficacement le rôle qui est le leur : permettre aux citoyens des villes de vivre dans un cadre agréable afin qu'ils puissent participer activement et pleinement au processus de développement durable du continent.

La décentralisation seule ne suffit plus aujourd'hui. Elle doit s'accompagner de la bonne gouvernance urbaine qui signifie :

- démocratie ;
- bonne gestion des maigres ressources disponibles ;



- responsabilité budgétaire ;
- équité et justice sociales ;
- transparence dans la gestion ;
- participation et association de toutes les composantes de la population, y compris la société civile, les mouvements associatifs, les syndicats,...à la gestion locale

Tout cela exige que les responsables rendent régulièrement des comptes à ceux qui les ont élus sur la gestion de la chose publique. Malheureusement dans le système de prêt-à-penser actuel en vogue et imposé par les pays du nord, décentralisation et bonne gouvernance riment avec l'ultra-libéralisme, qui veut dire privatisation de l'économie, même des services de base, ce qui marginalise de plus en plus les couches pauvres de la population.

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

L'un des défis majeurs que l'Afrique doit relever aujourd'hui dans son processus de développement est la sauvegarde de l'environnement pour permettre à la population qui deviendra bientôt majoritairement urbaine de participer aux progrès économique et social de l'Afrique. Les nombreux échecs que l'Afrique a connus depuis l'indépendance montrent à suffisance que les modèles de développement qui lui ont été imposés de l'extérieur jusqu'ici, sont inadaptés. Où en sommes-nous aujourd'hui avec « le miracle ivoirien », fondé sur l'injection massive de capitaux étrangers dans l'agriculture d'exportation et la modernisation d'Abidjan, la grande métropole ivoirienne, et caractérisé par une croissance sans développement ? A qui profitent les nombreuses richesses naturelles du continent, du nord au sud et de l'est à l'ouest ? L'inadaptation des modèles copiés sur l'extérieur et les échecs de développement ont abouti à la marginalisation du continent dans le concert des nations et à l'aggravation de la pauvreté qui exclut le plus grand nombre des Africains, dans un monde où la mondialisation, le credo des pays développés, ne peut profiter qu'aux nations les plus politiquement, économiquement, socialement et culturellement fortes et dynamiques. La réflexion sur le développement de l'Afrique doit se renouveler et doit venir d'abord de ses fils. L'Afrique doit d'abord compter sur elle-même. L'aide extérieure, qui ressemble par plusieurs de ses aspects à une tentative de « recolonisation » (Mende, op.cit.) ne doit être qu'un appoint. Les migrations massives des jeunes Africains vers l'Amérique et l'Europe du Nord, jeunes dont la plupart sont chaque jour traqués et refoulés dans les conditions les plus inhumaines sont la preuve supplémentaire que l'Afrique est dans une impasse totale. Réfléchir sur les problèmes urbains ne veut pas dire que la campagne est oubliée. Mais n'oublions pas que demain la population sera majoritairement urbaine, et les problèmes de développement seront également majoritairement urbains. Les autorités locales et centrales doivent pouvoir offrir à tous les citoyens, et particulièrement à ceux qui vivent dans les villes, centres d'encadrement, d'impulsion et de développement, de bonnes conditions de vie dans un cadre sain et agréable, condition nécessaire et indispensable pour tout développement durable.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

### **A/ OUVRAGES ET ARTICLES**

**CITES UNIES, (1990)** : Les villes, moteur de développement économique du Tiers Monde. Journées internationales de Lille, Actes, Vol. n°1, 105 p.

**COING H., MONTARO I., (1985)** : Villes et déchets dans le Tiers Monde, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, CERTES, Paris, 166 pages.

**DUMONT R., (1962)** : l'Afrique noire est mal partie, Le Seuil.

**DUMONT R., (1978) :** Paysans écrasés, terres massacrées, Robert Laffont, Paris, 1978

**DUMONT R., MOTTIN M.-F., (1980) :** L'Afrique étranglée, Paris, Le Seuil.

**DURUFLE G., (1988) :** L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar), Karthala, Paris, 205 pages

**GIRI J., (1985) :** l'Afrique en panne. Vingt-cinq ans de « développement », Karthala, Paris 204 pages

**GOSSELIN G., (1978) :** L'Afrique désenchantée, Anthropos, Paris,

**KLASSOU K. S., (1998) :** Croissance urbaine et inondations à Lomé : Réflexions sur les facteurs responsables et les perspectives d'avenir, in Gayibor N. et ali, op. cit., pp. 221-232.

**MAYSTRE L. et al., (1994) :** Déchets urbains : nature et caractéristiques. Presses polytechniques universitaires de Romande, Lausanne, 219 pages.

**NGOM. T., (1993) :** Dakar. Normes appropriées pour l'infrastructure, in R.E. Stren, R.R. White : Villes africaines en crise. Gérer la croissance urbaine au sud du Sahara, L'Harmattan, collection Villes et Entreprises, pp.187-212

**NYASSOGBO G. K., (1997) :** Développement local, villes secondaires et décentralisation au Togo, in Bertrand M., Dubresson A. (éditeurs) : Petites et moyennes villes d'Afrique noire, Karthala, Paris, pp. 89-109.

**NYASSOGBO G. K., (2004) :** La problématique de la gestion des ordures ménagères à Lomé, Annales de l'Université de Lomé, Série Lettres, tome XXIV, Presses de l'Université de Lomé, pp. 3-25.

**NYASSOGBO G. K., (2005) :** La zone lagunaire de Lomé : problèmes de dégradation de l'environnement et assainissement, Annales de l'Université Omar Bongo, n° 11, janvier Série Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, Presses universitaires du Gabon (PUG), pp. 390-408

**PICHAT P., (1995) :** La gestion des déchets. Flammarion, Paris, 124 pages.

**PICKFORD J., (1986) :** L'assainissement, un problème crucial, in Le Courrier ACP-UE, n° 96, Mars-Avril, pp. 76-79.

**POMONTI J.-C., (1979) :** L'Afrique trahie, Hachette, Paris

**SOTED, (1985) :** Production du compost à partir des ordures ménagères (Etude de faisabilité). Document intermédiaire, Lomé, 62 pages.

**STREN R.E., (1993) :** L'administration des services urbains, in Stren R.E., White R.R. : Villes africaines en crise, op.cit.

**STREN R.E., WHITE R.R., (1993) :** Villes africaines en crise, op.cit

## **B/ RAPPORTS TECHNIQUES ET REVUES SPECIALISEES**

**AFFOGBOLO A., YADOULETON J. (1995) :** Bénin : comment mettre en place une organisation de précollecte des ordures ménagères? Info CREPA, n°9, juillet-août-septembre, p.20.

**L'AFRIQUE MUNICIPALE (1996)** : Dossier Gérer les déchets solides en milieu urbain. L'Afrique Municipale, Bulletin d'Information du Programme de Développement Municipal, Module Afrique de l'Ouest et du Centre, n°7, octobre.

**AGENCE POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE** (sans date) : Composition des ordures ménagères, Collecte, traitement et stockage des déchets ménagers. Angers, 17 pages.

**FORUM DU DEVELOPPEMENT, (1990)**, septembre-octobre

**INFO CREPA (1994)**, N° 9, juillet-août-septembre

**ISTED (1998)**, Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au Sud du Sahara. The dynamics of urbanization in Sub-Saharan Africa. Secrétariat d'Etat à la coopération et à la Francophonie, 23 pages.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, (1998)** : Code de l'environnement du Togo. Lomé, 29 pages.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES (2001)** : Communication Nationale Initiale du Togo, Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques au Togo. Lomé, 187 pages + annexes.

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION, (1997)** : Annuaire National des Statistiques Sanitaires, Togo, Lomé, 150 p.

**PNUD, (1990)** : Des villes au bord du gouffre, in Choix, la Revue du développement. New York

**SECRETARIAT TECHNIQUE DU COMITE DE COORDINATION DE LA GESTION URBAINE, (1996)** : Collecte des ordures ménagères à Lomé. Rapport intermédiaire. Lausanne/Suisse, 44 pages.

**SECRETARIAT TECHNIQUE DU COMITE DE COORDINATION DE LA GESTION URBAINE, (1998)** : Actes du Séminaire National sur la Revue du Secteur urbain au Togo. Kara, 12 - 13 novembre 1998, 39 pages.

**VILLES - HORIZONS 2000 – ANALYSE ET PROSPECTIVE, (1987)** : Réduire les dépenses, réduire les risques pour l'environnement. Le recyclage des déchets municipaux, Vol. 11. N° 6